

COLMAR AGGLOMERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

STENOGRAMME

25^{ème} SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Mesdames et Messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Communautaire. Je vous salue toutes et tous. Nous devons installer notre secrétaire de séance et son adjoint. Le benjamin, Laurent DENZER-FIGUE est-il là ? Il n'est pas là, donc le deuxième est Christian DENECHAUD. Il n'est pas là non plus. Mme Manurêva PELLETIER n'est pas encore là. Cédric CLOR accepte-t-il ? Oui. Voilà, il arrive. Le suppléant sera le Directeur Général des Services. Tout le monde est d'accord. Merci, mes chers collègues.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 décembre 2017

J'ai à faire approuver le compte rendu de la dernière réunion que nous avons tenue ici même le 21 décembre 2017. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est approuvé.

Je n'ai pas de communication.

Vous avez le compte rendu des marchés qui avaient fait l'objet d'acceptation comme également les différentes délégations prises par le Bureau en fonction d'une décision prise par le Conseil Communautaire.

S'agissant des excuses, Madame Pascale KLEIN donne procuration à Monsieur Christian DIETSCH, M. Yves HEMEDINGER en fait autant avec Madame Claudine GANTER. M. Bernard GERBER donne pouvoir à Monsieur Bernard DIRNINGER. Monsieur Jean-Marc BETTINGER donne procuration à M. Mathieu THOMANN. Mme Béatrice ERHARD donne procuration à Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ. M. René FRIEH en fait autant avec M. Jean-Paul SISSLER à partir de 19 h 30. Madame Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE donne procuration à Monsieur Christian MEISTERMANN. Mme Dominique SCHAFFHAUSER en fait autant avec

Madame Lucette SPINHIRNY. Mme Manurêva PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard.

M. le Président, vous avez la parole.

1. Vote du budget primitif 2018

Voir rapport –

Après cela, nous pouvons aborder la proposition du budget. Je donne tout de suite la parole à Monsieur Jean-Marie BALDUF pour la présentation de ce que nous proposons à l'approbation pour le budget primitif 2018.

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie BALDUF, rapporteur, présente le rapport.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Merci mon cher collègue. Le débat est ouvert. Qui demande la parole ? Que voulez-vous partager ? Pas de demande d'intervention. C'est presque dommage. Nous sommes un peu frustrés. Je tiens quand même à mettre l'accent sur deux ou trois points.

S'agissant de la planche n° 1, pourquoi -0,80 ? Cela ne sort pas de la manche. Bien que nous ne soyons pas contractualisés avec l'État, puisque sont seulement concernés les budgets publics dépassant 60 millions d'euros, je voulais, suite à la réunion du Bureau, démontrer que l'on peut mieux faire par rapport à ce qui est préconisé. Le Ministre de l'Intérieur a accepté une actualisation du budget de fonctionnement de 1,2 %. Je voulais que l'on puisse proposer mieux avec deux points de décalage, donc $1,2 + 0,80 = 2$ points en moins par rapport à ce qui était autorisé. Je voulais démontrer que nous n'avons aucune difficulté pour aller dans ce sens.

Concernant la planche n° 4, les courbes des recettes et des dépenses ont ailleurs tendance à se rapprocher. Chez nous, elles s'écartent, ce qui est plus que bon

signe. Cela dénote l'excellente gestion qui se dégage à partir de notre présentation.

Je continue avec la planche n° 6 où Monsieur Jean-Marie BALDUF rappelait le différentiel entre la fiscalité moyenne des autres intercommunalités par rapport à Colmar Agglomération avec un total d'économies de 11 720 000 euros, dont 6 millions d'euros pour les entreprises. On vient d'avoir ce matin une réunion avec une élue et un Vice-Président de la Région qui ont démontré ce que nous faisons dans le domaine économique vis-à-vis des entreprises. Nous pouvons donc afficher une modération fiscale de 6 millions d'euros par rapport à la fiscalité d'entreprises avec un total de 11 720 000 euros. Mon voisin de droite vient de me souffler dans l'oreille que cela fait une économie de 100 euros par habitant. 11 720 000 divisés par 115 000 représentent effectivement une économie fiscale de 100 euros par habitant, ce qui n'est pas peu dire pour la gestion publique qui nous occupe.

Les planches n° 7 et 8 donnent le détail de quelques fiscalités avec quelques différences. La plus importante est le différentiel de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères où nous sommes 3 360 000 euros en dessous de la moyenne. S'il y a encore lieu d'apporter un propos, il concerne la moyenne nationale par habitant indiquée sur la planche n° 13 au niveau des endettements. Je pense aussi que cela intéresse les uns et les autres.

La planche n° 14 indique les investissements prévus. J'additionne aux 19 millions d'euros les 193 millions d'euros que nous avons investis les années précédentes, cela fait une moyenne de 14 millions d'euros par an sur 15 ans. Par les temps qui courent, c'est plus qu'exceptionnel.

S'agissant de la planche n° 15, Monsieur Jean-Marie BALDUF évoquait un autofinancement de 71 %. Il faut aussi y ajouter la récupération de la TVA, les subventions récupérées et la reprise du résultat, ce qui nous fait financer le budget d'investissement à hauteur de 94 %. Ce que nous n'avons encore jamais vécu au sein de Colmar Agglomération.

Cela étant dit, la brochure qui vous a été distribuée fait également quelques comparaisons. En page 6, vous avez l'augmentation des recettes par rapport aux

diminutions. Il faut ajouter les deux différentiels qui laissent un excédent de 1 718 000 euros si on additionne l'augmentation des recettes par rapport à la diminution des dépenses.

Nous pouvons encore ajouter un propos sur le transport collectif. Certes, nous sommes en retrait par rapport à l'année 2017. Pourtant, on n'achète pas chaque année 7 autobus, mais néanmoins nous avons travaillé avec KEOLIS pour reprendre l'organisation du transport collectif à Colmar et pour les communes associées à Colmar Agglomération. Nous aurons les premiers résultats au mois d'avril ou mai 2019 avec une application prévue à cette hauteur. Je parle sous le contrôle de Messieurs Philippe ROGALA et Lucien MULLER, puisque nous avons travaillé ensemble, ainsi que la Présidente de la STUCE qui était à nos côtés à cette occasion.

Nous avons également l'attractivité que nous poussons à tout prix. Si on parle d'attractivité, il ne faut pas négliger ce que nous faisons pour les entreprises, principalement au niveau de la modération fiscale.

Pour conclure, je tiens à ne pas oublier le fonds de concours qui nous donne un montant d'engagement de 10 millions d'euros de 2014 à 2019 pour les communes de Colmar Agglomération. Je pense pouvoir dire que c'est une intervention très souhaitée par tous les collègues élus parce qu'elle nous permet d'accompagner les communes dans le co-financement de leur projet.

Personnellement, je suis plutôt content de cette présentation. Pas seulement content, mais également fier.

Pas de demande de parole, donc il m'est possible de soumettre ce budget au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le budget est voté à l'unanimité. Mes chers collègues, je vous en remercie. Nous continuons avec le point suivant.

2. Autorisations de programme et crédits de paiement pour 2018

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie BALDUF, rapporteur, présente le rapport.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Oppositions ? Abstentions ? Ce n'est pas le cas.

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

3. Co-garantie communautaire au profit de « Pôle Habitat Colmar – Centre Alsace – OPH » pour un emprunt comprenant deux lignes de prêt d'un montant total de 1 365 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie BALDUF, rapporteur, présente le rapport.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

4. Convention-cadre de partenariat économique entre la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach et Colmar Agglomération

Voir rapport –

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Lucien MULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : J'en viens donc au point 4 qui est une proposition de convention-cadre de partenariat entre Colmar Agglomération et le Pays Rhin – Brisach. Je parle sous le contrôle de deux de mes collègues que j'avais avec moi pour discuter avec les représentants de la Communauté de Communes Pays Rhin - Brisach. Il s'agit du 1^{er} Vice-Président et de Monsieur Jean-Marie BALDUF. La proposition faite à travers ce rapport était de trouver avec nos collègues du Pays Rhin – Brisach un accord sur une répartition financière des richesses fiscales supplémentaires venant de l'activité nouvelle du Port Rhénan, d'une part, mais aussi de l'industrialisation des terres situées à Balgau-Nambsheim, Heiteren et Geiswasser. Dans la négociation de ce dossier avec nos collègues du bassin rhénan, je pense que les deux Vice-Présidents de Colmar Agglomération qui m'accompagnaient ont été quelque peu surpris par la sérénité de l'échange et aussi étonnés du résultat final, parce que c'est une solution gagnant-gagnant alors que rien ne laissait espérer un accord sur la base de ce qui vous est proposé aujourd'hui. Je tiens à saluer l'objectivité de Monsieur Gérard HUG et l'entente voulue par les collègues pour trouver une valeur ajoutée de part et d'autre. Cette confiance affichée par nos collègues reposait tout simplement sur les combats conduits ensemble il y a plus de 20 ans avec les résultats obtenus. À titre indicatif, quelques rappels historiques : j'avais conduit avec les maires une opposition pour empêcher l'installation d'une nouvelle ligne haute-tension à travers les terres agricoles. Nous avons eu gain de cause suite à une réunion mémorable tenue à la mairie d'Obersaasheim face à RTE. Les anciens se rappellent ce souvenir et récemment, un maire m'a envoyé

un compte rendu de presse de cette réunion mémorable qui avait marqué les esprits, soit 30 années après. Une autre bataille consistait à faire démonter une autre ligne à haute tension qui traversait les mêmes terres. Nous avons encore eu gain de cause. Il y avait aussi l'éternelle discussion sur le bassin de rétention avec l'ouvrage prévu à Vogelgrun. Le Président de la République, François Mitterrand, avait signé un accord. D'entrée, je pilotais un bloc d'opposition. L'ouvrage prévu était démesuré et posait des problèmes de remontées de la nappe phréatique de Kunheim jusqu'à Balgau avec des inondations régulières. Le débat s'était déplacé jusqu'à l'Assemblée Nationale suite à un échange tumultueux avec le Premier ministre à la sortie d'une séance de questions d'actualité. Il assigna la ministre de l'Environnement, à l'époque Madame Roselyne BACHELOT, de me recevoir avec les maires concernés et d'entrevoir une solution négociée pour le contenu de ce projet. À partir de là, la négociation fut encore rude, certes, mais le climat était autre. Ce combat a duré 30 ans. La presse du 6 décembre dernier, par la voix de Monsieur Charles THOMAS, maire de Vogelgrun, relatait ce combat difficile.

Autre problème encore, le maintien en zone économique du terrain de 250 hectares qui fait aujourd'hui l'objet du rapport qui vous est présenté. Sur la base des accords dits de Marckolsheim, pilotés à l'époque par Monsieur BRAUN, ancien ministre qui voulait verser ces terres dans le quota des surfaces du périmètre protégé, donc les retirer d'une destination économique. À trois reprises, il a fallu démontrer que ce terrain n'avait aucun historique avec ce qu'on appelle les forêts rhénanes qui se situent à l'ouest de l'axe routier de la RD52, sans aucune relation avec les forêts rhénanes situées entre le Canal d'Alsace et le Rhin. Toutes ces batailles avaient été conduites ensemble avec le collectif des maires, fortement appuyé lorsqu'il le fallait par la population. D'ailleurs, le maire de Namsheim avait de lui-même voulu faire ce rappel le 10 octobre dernier lorsque nous avons travaillé autour de la table pour trouver une solution quant à ce partenariat financier qui vous est proposé aujourd'hui.

En peu de temps, j'ai deux retours de cet engagement auprès des élus du bassin rhénan. Les deux sont d'ordre économique.

S'agissant de la fusion de VIALIS avec l'UEM, elle n'était pas évidente. La Ville de Colmar devait abandonner la gouvernance de VIALIS. En même temps, il a fallu que la Ville de Neuf-Brisach renonce à l'outil qu'était l'UEM. Or, pour la Ville, cet outil était historique et relevait d'un grand symbole. Tout cela s'était fait dans une parfaite harmonie. Pourtant, ce n'était pas suffisant parce que l'Usine Électrique Municipale desservait 23 communes. Supposez que la seule ville de Neuf-Brisach soit d'accord et pas les autres. En fin de concession, ces communes risquaient de se retirer et la fusion n'aurait servi à rien. Nous sommes également arrivés à cet accord, délibération unanime prise par tous les conseils municipaux raccordés à Neuf-Brisach. L'incidence est que la SAEM fusionnée avec l'UEM a accès à toute la distribution du bassin rhénan. Enfin, la SAEM VIALIS UEM va devenir le distributeur de tous les besoins de la zone rhénane, ce qui est exceptionnel dans ce domaine. Qui osait espérer un tel résultat il y a un an ?

Le deuxième retour est celui du projet en débat. Conscients des enjeux économiques, les collègues du bassin rhénan n'avaient aucune hésitation quant au partenariat fiscal proposé. Il a quand même fallu s'y prendre en deux temps. Finalement, nous sommes arrivés à nous comprendre sur la base du rapport qui vous est présenté. En l'espace de deux ans, nous avons eu deux retours économiques exceptionnels dans ce domaine. Raison qui a été aussi reconnue par nos collègues.

Enfin, il ne faut pas oublier ce qu'était la situation de la Communauté de Communes de Neuf-Brisach par rapport à la Communauté de Communes Essor du Rhin. Au départ, le Préfet voulait fusionner Essor du Rhin avec Ensisheim. Comme j'étais l'ancien responsable administratif de ce syndicat intercommunal Essor du Rhin, j'ai pu trouver les arguments qui défendaient davantage un rattachement sur Neuf-Brisach par rapport à Ensisheim. J'avais à plaider devant la Commission départementale qui, avec le Préfet, avait accepté cette explication, ce qui pour moi est une autre satisfaction. Personnellement, je suis très heureux de pouvoir vous présenter cette convention sur la base de ce rapport, étant entendu que de part et d'autre, la Communauté de Communes

Rhin-Brisach va mettre 200 000 euros dans la corbeille. Colmar Agglomération mettra le même montant. La Région est partenaire à hauteur de 400 000 euros. C'est la convention qui vous est proposée dans ce sens et qui n'a pas de durée déterminée puisqu'elle est à durée permanente.

Y a-t-il des questions sur le sujet ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité. C'est presque historique. C'est la première fois que deux intercommunalités peuvent se mettre d'accord sur un tel partenariat où sont en jeu les ressources fiscales susceptibles d'être suscitées par l'exploitation du Port Rhénan et par l'industrialisation des 250 hectares de la zone rhénane. Mes chers collègues, merci beaucoup. Monsieur Lucien MULLER a raison, nous ne touchons pas aux recettes actuelles des communes de l'ancien syndicat intercommunal de Neuf-Brisach. Les communes gardent ce qu'elles avaient. Le syndicat Neuf-Brisach Rhin garde la richesse actuelle. On ne répartit que l'enrichissement des bases imposables venant des deux explications que je viens de donner. Merci, mes chers collègues.

La suite, Monsieur le 1^{er} Vice-Président, le point 5.

5. Soutien au pôle de compétitivité Alsace Biovalley

Voir rapport –

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Lucien MULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

6. Demande de subvention pour l'organisation d'un Hackathon « Vins d'Alsace »

Voir rapport –

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Lucien MULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

7. Implantation dans la zone d'activités les « Erlen » à Wettolsheim

Voir rapport –

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Lucien MULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

8. Salon créer et développer sa boîte – demande de soutien financier

Voir rapport –

Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Lucien MULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

9. Rapport de la commission intercommunale pour l'accessibilité

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Philippe ROGALA, rapporteur, présente le rapport.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Bien, pour celles et ceux qui doutaient de la capacité de Colmar Agglomération à se mettre aux normes concernant les transports collectifs, ils ont la réponse aujourd'hui à travers la lecture du rapport qui vient de vous être présenté. Merci, mon cher collègue.

10. Subvention de Colmar Agglomération à la mission locale des jeunes pour l'année 2018

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Pierre BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

11. Avis relatif au schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Pierre BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Je sou mets le rapport au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

12. Convention-cadre de partenariat pour les activités du Bureau Europe Grand Est à Bruxelles 2018 – 2019 - 2020

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Pierre BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Jean-Pierre BECHLER, Vice-Président : Je veux simplement réitérer la remarque qui avait été faite en réunion de vice-présidence et du Bureau qui était d'attirer l'attention du Président de l'APALCA pour qu'il veille à une équité du financement entre les différents partenaires en 2019 et 2020, donc les départements et les agglomérations du Grand Est. Le tableau du financement 2018 révèle des disparités entre les financements des départements

alsaciens ou des intercommunalités alsaciennes par rapport au restant du Grand Est.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : C'était une observation.

Mme Claudine GANTER : C'est effectivement une observation, mais il faut savoir qu'on y travaille. C'est la première année où nous travaillons en Bureau élargi. Effectivement, les contacts sont pris avec l'ensemble des collectivités pour que l'on soit tous à égalité.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Nous notons cette observation. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

13. Adoption de la modification des statuts du syndicat mixte pour le SCoT Colmar – Rhin – Vosges

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Mathieu THOMANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

14. Convention entre Colmar Agglomération et l'AREAL relative à la transmission et l'exploitation des données sur l'occupation du parc locatif social

Voir rapport –

Madame Lucette SPINHIRNY, Conseiller communautaire délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

15. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Sainte-Croix-en-Plaine et Colmar Agglomération pour des travaux du programme d'investissement en eaux pluviales

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Claude KLOEPFER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

16. Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un poste de transformation

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Jean-Claude KLOEPFER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

C'est vrai que nous ne sommes pas encore aux eaux de source de Walbach, mais nous allons y arriver à la prochaine réunion.

17. Avenant n° 2 à la convention de financement partenarial de l'Espace Info Énergie (EIE) Rhin – Ried entre les Communautés de Communes du Pays Rhin – Brisach, du Ried de Marckolsheim et Colmar Agglomération

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Mathieu THOMANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

18. Instauration de la taxe GEMAPI

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Mathieu THOMANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Mathieu THOMANN, Vice-Président : Concernant les cotisations qui restent à la charge des communes, les 122 439 euros, Monsieur le Président, peut-être avez-vous une idée ?

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Non, mais je constate que notre collègue doit aimer la GEMAPI puisqu'il a expliqué cela en long et en large.

Monsieur Mathieu THOMANN, Vice-Président : Il a fallu faire lecture parce que c'est une fusée à plusieurs étages et avant que ce soit en orbite, il ne faut pas se rater.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Monsieur Mathieu THOMANN a bien rappelé qu'il y a deux parties : la partie qui est doit être assumée par l'intercommunalité, il a donné les différentes rubriques, mais les autres restent encore de la compétence des communes. Je sortais d'un tour de table avec le ministre MÉZARD. Nous avons également parlé de cela et le doigt a été mis sur les taxes d'environnement et surtout sur l'articulation des instaurations à mettre en œuvre pour couvrir ces dépenses nouvelles. J'ai cru percevoir dans son propos qu'il n'est pas très efficace de séparer les compétences : les compétences obligatoires à assumer par les intercommunalités et les autres qui continuent à être assumées par les communes. Il manque une certaine logique. Vous connaissez mon avis. Au départ, je pensais plutôt laisser faire les communes ce qui est de leur compétence, mais au vu de ce commentaire, j'avais proposé au dernier Bureau de changer d'avis et de proposer la prise en charge par Colmar Agglomération des 122 000 euros qui subsistent au niveau des communes membres de l'intercommunalité. Mais pour cela, il faut suivre une procédure puisque pour le moment, aujourd'hui, il s'agit d'une compétence municipale. Si la charge doit être assumée par Colmar Agglomération, faut-il que les maires soient saisis pour qu'ils soumettent à leurs conseils municipaux la décision de transférer cette compétence vers l'intercommunalité. Cela étant dit, nous sommes contraints de suivre la procédure. Je serai donc obligé de faire une saisine de tous les maires en leur demandant de soumettre à leurs conseils municipaux une demande de transfert de compétence pour que Colmar Agglomération puisse intégrer la partie communale dans ses propres compétences. Cela lui permettra également d'assumer les 122 000 euros qui

subsistent sans avoir une déduction sur l'attribution de compensation. Je pense que cela ne va pas susciter une révolte des collègues maires.

Au départ, il s'agit d'approuver le rapport présenté par Monsieur Mathieu THOMANN. Dans un deuxième temps, nous allons saisir les maires pour les solliciter quant au transfert de compétences concernant la partie communale.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

19. Transfert de la compétence GEMAPI à l'EPAGE Lauch

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Mathieu THOMANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Notre collègue est appelé à répéter la même chose pour les points 20 à 22. Il en va de même pour le point 23, à moins qu'il n'y ait une différence entre les 4.

Monsieur Mathieu THOMANN, Vice-Président : Non.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Pour lui éviter de répéter tout ce qu'il vient de nous expliquer, je vous propose de voter individuellement pour les 4 rapports dans la foulée, puisque les explications restent les mêmes.

Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

20. Transfert de la compétence GEMAPI à l'EPAGE III

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Mathieu THOMANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

21. Transfert de la compétence GEMAPI à l'EPAGE Fecht Aval et Weiss

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Mathieu THOMANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

22. Transfert de la compétence GEMAPI à l'EPAGE Fecht Amont

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Mathieu THOMANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

23. Transfert de la compétence GEMAPI à l'EPAGE Canaux Plaine du Rhin

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Mathieu THOMANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

Nous remercions notre collègue de s'être tellement investi pour nous expliquer ce qu'est la GEMAPI et ce que sera la nouvelle organisation.

Monsieur Mathieu THOMANN, Vice-Président : Ce n'est pas évident.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Nous lui laissons la parole pour le point 24.

Monsieur Mathieu THOMANN, Vice-Président : Qui va être beaucoup plus simple et qui revient plus régulièrement.

24. Attribution de subventions pour des travaux d'économies d'énergie dans l'habitat

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Mathieu THOMANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

25. Base nautique de Colmar – Houssen : règles de fonctionnement pour la saison estivale 2018

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Christian KLINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

26. Désignation des représentants de Colmar Agglomération au Conseil de l'IUT de Colmar

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Serge NICOLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il d'autres candidates ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose d'approuver la proposition faite. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Absentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité avec la désignation des deux collègues.

27. Mise à jour du tableau des effectifs

Voir rapport –

Monsieur le Vice-Président, Serge NICOLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Monsieur Gilbert MEYER, Président : Y a-t-il des avis contraires ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Le rapport est approuvé sans discussion et à l'unanimité.

Nous sommes arrivés à la fin de l'ordre du jour. Y a-t-il des questions à poser ? Ce n'est pas le cas. Mes chers collègues, merci beaucoup pour votre présence et votre assiduité. La prochaine réunion du Conseil Communautaire se tiendra ici même le 22 mars à 18 h 30. Je vous prie de noter cette date. Je vous remercie.

Je viens de recevoir le résultat du sondage européen concernant les meilleures destinations européennes. La Ville de Colmar est classée troisième. (*Applaudissements*) Nous ne sommes pas premiers, il faut faire avec. Mais nous avons mieux fait que Paris, ce n'est déjà pas mal.

La séance est levée. On prendra le petit verre ensemble. Merci beaucoup.

